

Termes de référence (Mandat) de l'Examen à mi-parcours du projet « Renforcement de la Résilience des Comores aux risques de catastrophes liées au changement et à la variabilité climatique (RRC)»

1. INTRODUCTION

Ce document présente le mandat pour l'examen à mi-parcours du PNUD-GEF relativement au projet de grande envergure intitulé «Renforcement de la Résilience des Comores aux risques de catastrophes liées au changement et à la variabilité climatique (RRC)» (n° PIMS 5445), mis en œuvre par la *Direction Générale de la Sécurité Civile*, qui doit être réalisé en 2020. Le projet a été lancé le 27 février 2018 et se trouve dans sa *troisième* année de mise en œuvre. Conformément aux Directives du PNUD-GEF relatives à l'examen à mi-parcours, le processus d'examen à mi-parcours a été entamé avant la présentation du deuxième Rapport de mise en œuvre de projets (PIR). Le présent mandat énonce les éléments à prendre en compte dans le cadre de l'examen à mi-parcours. Le processus d'examen doit suivre les directives figurant dans le document *Directives pour la conduite d'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* (<http://web.undp.org/evaluation/guidance.shtml#gef>).

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET

Titre du projet	<i>Renforcement de la résilience des Comores aux risques de catastrophes liées au changement et à la variabilité climatique</i>
Objectif	L'objectif du projet est de renforcer la capacité d'adaptation de la population comorienne pour gérer les risques de catastrophes actuels et réduire la vulnérabilité au changement climatique.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Outcome 1 : Les capacités systémiques et institutionnelles pour une gestion et une planification de l'adaptation à long terme vis avis des risques de catastrophes causés par le CC sont renforcées au niveau local, régional et national ▪ Outcome 2 : Les connaissances et la compréhension des risques et de la vulnérabilité liés aux catastrophes climatiques à long et moyen termes sont améliorées ▪ Outcome 3 : La résilience à long terme des moyens de subsistance et des biens des communautés locales vulnérables face aux risques de catastrophes climatiques est renforcée ▪ Outcome 4 : Le suivi, le partage des connaissances et la sensibilisation aux niveaux national et régional sont accrus vis avis du : i) changement climatique ; et ii) gestion des risques de catastrophes naturelles.
Pays	Comores
Région	Afrique

Date de signature du document de projet	27 février 2018	
Dates du projet	Démarrage	Fin prévue
	27 février 2018	27 février 2023
Budget du projet	En cash : 9 482 421 USD (dont 8 932 421 pour GEF et 550 000 pour le PNUD)	
	En nature Gouvernement : 37 319 547 USD Institution nationale : 611 361 USD	
Source de financement	GEF et PNUD	
Agence d'exécution	PNUD	
Partenaire de mise en œuvre	Direction Générale de la Sécurité Civile	
Zones d'intervention	<p>Le projet intervient dans 37 villes/villages au niveau du territoire national dont 16 à Ngazidja, 10 à Ndzواني et 11 à Mwali.</p> <p>Ngazidja : Mitsamiouli, Trelezini Mboinkou, Dibwani, Bambani, Koimbani Wachili, Moroni , Mitsoudje Hambou, Vouvouni-Kafouni Bambao, Gnoumadzaha Hambou, Salimani Hambou, Foubouni, Ntsorale Dimani, Maoueni Dimani, Djandroidja, Sidjou et Idjinkoundzi Dimani.</p> <p>Ndzواني : Mutsamudu/Patsy, Mirontsi, Sima, Vassy, Koni Ngani, Mromaji, Bambao Mtsanga, Koni Djodjo, Djimlime et Mahale</p> <p>Mwali : Fomboni, Hoani, Ouallah, Hagnamoida, Hamba-Miringoni, Nioumachoua, Itsamia, Kangani, Djoyezi, Mlabanda et Siri Ziroudani</p>	
Exécution du projet	<p>L'agence d'exécution du projet est le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avec comme partenaire d'exécution la Direction Générale de la Sécurité Civile (DGSC). Les principales parties prenantes sont la DGSC, les directions régionales (insulaires) de la de sécurité civile (DRSC), la Direction Technique de la Météo (DTM), L'Observatoire Volcanologique de Karthala (OVK), l'Université des Comores (UDC), ainsi que les 37 communautés cibles du projet.</p>	

Depuis la déclaration de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en mars 2020 qualifiant le corona virus (surnommé CoViD-19) de pandémie, PNUD s'est engagé auprès du Gouvernement pour lutter contre l'entrée du virus et sa propagation dans le pays. Toutefois, malgré les efforts fournis, le pays a enregistré son premier cas confirmé de la COVID-19 le 30 avril 2020. Durant toute cette période, le pays a connu une série de mesures pour faire face à la pandémie allant du respect des mesures barrières jusqu'à la fermeture des frontières. Cette situation a fait qu'il y a des impacts qui sont ressentis dans la mise en œuvre du projet, notamment les activités liées aux expertises internationales et à l'acquisition de biens et services.

3. OBJECTIFS DE L'EXAMEN À MI-PARCOURS

L'examen à mi-parcours évaluera les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et des résultats du projet, tels qu'énoncés dans le Document de projet, et mesurera les premiers signes de réussite ou d'échec du projet, de manière à définir les changements qu'il faut opérer pour remettre le projet sur la voie de la réalisation des résultats escomptés. L'examen à mi-parcours examinera aussi la stratégie du projet et les risques concernant sa durabilité.

Dans le cadre de la réponse à la COVID-19, le projet a accompagné la Direction Générale de la Sécurité Civile (DGSC) à travers des appuis allant dans le sens des objectifs du projet. Ainsi, l'examen à mi-parcours examinera les interventions du projet vis-à-vis de la DGSC sur la réponse à la COVID-19.

4. APPROCHE et MÉTHODOLOGIE

L'examen à mi-parcours doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles. L'équipe chargée de l'examen examinera toutes les sources d'informations pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation du projet (par exemple, Fiche d'identité du projet (FIP), Plan d'initiation du projet du PNUD, Politique de sauvegardes environnementales et sociales du PNUD, le Document de projet, les rapports de projets dont l'Examen annuel de projets/PIR, les documents stratégiques et juridiques nationaux, et tout autre document que l'équipe juge utile pour étayer l'examen). L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours examinera l'outil de suivi de référence du domaine d'intervention du GEF présenté au GEF avec l'approbation du responsable, et l'outil de suivi à mi-parcours du domaine d'intervention du GEF qui doit être complété avant le début de la mission de de collecte des données.

L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours doit suivre une approche collaborative et participative¹ afin d'assurer une participation active de l'équipe du projet, des homologues gouvernementaux (le point focal opérationnel du GEF), du bureau de pays du PNUD, des conseillers techniques régionaux PNUD-GEF, et autres parties prenantes principales.

La participation des parties prenantes est fondamentale à la conduite de l'examen à mi-parcours avec succès.² Cette participation doit consister en des entretiens avec les parties prenantes qui assument des responsabilités liées au projet, à savoir entre autres : La Direction Générale de la Sécurité Civile (DGSC), Les directions régionales de la sécurité civile, la Direction Technique de la Météo (DTM), l'Observatoire Volcanologique du Karthala, l'Université des Comores et les unités *Techniques Insulaires* du projet.

¹ Pour avoir des idées de stratégies et techniques novatrices et participatives concernant le suivi et l'évaluation, veuillez consulter le document [UNDP Discussion Paper: Innovations in Monitoring & Evaluating Results](#), 5 Nov 2013.

² Pour faire participer plus activement les parties prenantes au processus de suivi et d'évaluation, consultez le document du PNUD [Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axée sur les résultats du développement](#), chapitre 3, page 93.

Le rapport final d'examen à mi-parcours doit exposer en détails l'approche appliquée pour l'examen, en indiquant explicitement les raisons ayant motivé cette approche, les hypothèses de départ, les défis à relever, les points forts et les points faibles des méthodes et de l'approche appliquées pour l'examen.

Après la déclaration de OMS le 11 mars 2020 qualifiant le corona virus (surnommé CoViD-19) de pandémie, les vols commerciaux internationaux sont suspendus dans le pays depuis le 23 mars 2020. Pour mieux s'adapter au contexte actuel, l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours sera constituée d'un Consultant international et d'un consultant national. Ce dernier travaillera sur place sous la supervision du consultant international. Le consultant national, se chargera de collecter toutes les données nécessaires à l'examen. Il sera chargé également d'organiser les réunions virtuelles entre les partenaires et le Consultant international. Ces approches et méthodologies devraient être détaillées dans le rapport de lancement et approuvé par l'unité commanditaire.

5. PORTÉE DÉTAILLÉE DE L'EXAMEN À MI-PARCOURS

L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours évaluera l'évolution du projet dans les quatre catégories mentionnées ci-après. Veuillez consulter le document *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* pour obtenir une description détaillée de ces catégories.

i. Stratégie de projet

Conception de projet :

- Analyser le problème auquel s'attaque le projet et les hypothèses de base. Passer en revue les conséquences de toute hypothèse erronée ou de tout changement contextuel sur la réalisation des résultats du projet tel qu'énoncés dans le Document de projet.
- Examiner la pertinence de la stratégie du projet et évaluer si c'est le moyen le plus efficace d'atteindre les résultats escomptés. Les enseignements tirés d'autres projets pertinents ont-ils été convenablement pris en considération dans la conception du projet ?
- Étudier la façon dont le projet répond aux priorités du pays. Faire le point sur l'appropriation nationale. Le concept du projet est-il conforme aux priorités et plans nationaux pour le développement sectoriel du pays ?
- Examiner les processus décisionnels : les points de vue des personnes qui seront concernées par les décisions du projet, de celles qui pourraient influencer sur les résultats et de celles qui pourraient contribuer à l'information ou à d'autres ressources visant le processus, ont-ils été pris en considération pendant la conception de projet ?
- Examiner la mesure dans laquelle les questions pertinentes en matière de genre ont été soulevées pendant la conception du projet. Voir annexe 9 des *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* pour obtenir d'autres instructions.
- Indiquer s'il y a des domaines de préoccupation majeure qui nécessitent des améliorations.

Cadre de résultats/cadre logique :

- Procéder à une analyse critique des indicateurs et cibles du cadre logique du projet, évaluer la mesure dans laquelle les cibles à mi-parcours sont « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps), et proposer des modifications/révisions spécifiques aux cibles et indicateurs lorsque nécessaire.

- Les objectifs, résultats ou éléments du projet sont-ils clairs, applicables dans la pratique et réalisables dans les délais fixés ?
- Examiner si les progrès réalisés à ce jour ont produit, ou pourraient produire à l'avenir, des effets bénéfiques pour le développement (par exemple, génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance, etc...) qu'il faudrait intégrer au cadre de résultats du projet et suivre annuellement.
- S'assurer que l'on suit efficacement les aspects généraux en matière de développement et de genre du projet. Mettre au point et recommander des indicateurs de développement « SMART », notamment des indicateurs ventilés par sexe et des indicateurs faisant apparaître les effets bénéfiques pour le développement.

ii. Progrès vers la réalisation des résultats

Analyse de progrès vers les réalisations :

- Passer en revue les indicateurs du cadre logique à la lumière des progrès accomplis vers la réalisation des cibles de fin de projet, à l'aide de la Matrice des progrès vers la réalisation des résultats et les *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* ; les progrès sont indiqués par couleur selon le principe des « feux tricolores » en fonction du niveau de progrès obtenus pour chaque réalisation ; formuler des recommandations pour les secteurs entrant dans la catégorie « Ne sont pas en voie de réalisation » (en rouge).

Tableau. Matrice des progrès vers la réalisation des résultats (Réalizations obtenues à la lumière des cibles de fin de projet)

Stratégie de projet	Indicateur ³	Niveau de référence ⁴	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours ⁵	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours ⁶	Évaluation obtenue ⁷	Justification de l'évaluation
Objectif :	Indicateur (si applicable):							
Réalisation 1 :	Indicateur 1:							
	Indicateur 2:							
Réalisation 2 :	Indicateur 3:							
	Indicateur 4:							
	Etc.							
Etc.								

³ Remplir à l'aide des données du cadre logique et des fiches de résultats

⁴ Remplir à l'aide des données du cadre de suivi-évaluation du projet

⁵ Le cas échéant

⁶ Indiquer par code de couleur uniquement

⁷ Utiliser l'échelle d'évaluation des progrès à 6 niveaux : HS, S, MS, MU, U, HU

Grille d'évaluation des indicateurs

Vert = réalisé	Jaune = en voie de réalisation	Rouge = pas en voie de réalisation
----------------	--------------------------------	------------------------------------

Après analyse des progrès vers l'obtention des réalisations :

- Comparer et analyser l'outil de suivi de départ du GEF avec celui réalisé juste avant l'examen à mi-parcours.
- Identifier les obstacles entravant toujours la réalisation des objectifs du projet pour la période restante du projet.
- En passant en revue les effets bénéfiques du projet à ce jour, définir les moyens par lesquels on pourrait accroître ces effets.

iii. Mise en œuvre des projets et gestion réactive

Mécanismes de gestion :

- Examiner l'efficacité globale de la gestion de projet telle qu'énoncée dans le Document de projet. Des changements ont-ils été apportés et sont-ils efficaces ? Les responsabilités et la structure hiérarchique sont-elles claires ? Le processus décisionnel est-il transparent et entamé en temps utile ? Recommander les améliorations à introduire.
- Étudier la qualité d'exécution de la DGSC et des partenaires de mise en œuvre et recommander les améliorations à introduire.
- Étudier la qualité de l'appui fourni par le PNUD et recommander les améliorations à introduire.

Planification des activités :

- Passer en revue tout retard intervenu dans le démarrage et la mise en œuvre du projet, définir ce qui a causé ces retards et voir si les causes ont été éliminées.
- Les processus de planification des activités sont-ils axés sur les résultats ? Si non, proposer des moyens de réorienter la planification des activités de manière à ce qu'elle soit axée sur les résultats.
- Examiner l'application du cadre de résultats/cadre logique du projet en tant qu'outil de gestion et examiner tout changement qui y a été apporté depuis le début du projet.

Financement et cofinancement :

- Étudier la gestion financière du projet, en s'attachant particulièrement au rapport coût-efficacité des interventions.
- Passer en revue tout changement d'allocations de fonds résultant de révisions budgétaires, et évaluer l'adéquation et la pertinence de ces révisions.
- Le projet s'accompagne-t-il des contrôles financiers appropriés, notamment en matière de communication de données et de planification, permettant de prendre des décisions budgétaires éclairées et de verser les fonds en temps utile ?
- Sur la base du tableau de suivi du cofinancement à remplir, formuler des commentaires sur le cofinancement : le cofinancement est-il stratégiquement appliqué pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet ? L'équipe chargée du projet organise-t-elle régulièrement des réunions avec les partenaires de cofinancement en vue d'harmoniser les priorités de financement et les plans annuels de travail ?

Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet :

- Examiner les outils de suivi actuellement utilisés : fournissent-ils les informations nécessaires ? Impliquent-ils la participation des principaux partenaires ? Sont-ils alignés sur ou intégrés dans les systèmes nationaux ? Utilisent-ils les informations existantes ? Sont-ils efficaces ? Sont-ils rentables ? D'autres outils sont-ils nécessaires ? Comment pourraient-ils être plus participatifs et plus inclusifs ?
- Etudier la gestion financière du budget de suivi et d'évaluation du projet. Les ressources allouées sont-elles suffisantes pour le suivi et l'évaluation ? Ces ressources sont-elles efficacement allouées ?

Normes sociales et environnementales (garanties) :

- Valider les risques, et cotes de risques, identifiés dans le SESP le plus récent du projet; voir si des révisions sont-elles nécessaires?
- Décrire et évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures de gestion sociale et environnementale du projet, tels qu'ils sont décrits dans le SESP présenté à l'approbation du projet (et préparés durant la mise en œuvre, le cas échéant), y compris toute révision de ces mesures. Ces mesures de gestion pourraient inclure des plans de gestion environnementale et sociale (ESMP) ou d'autres plans de gestion, mais pouvant également inclure d'autres aspects de la conception du projet; se référer à la question 6 dans le modèle du SESP pour un résumé des mesures de gestion identifiées.
- Un projet donné devrait être évalué en fonction de la version de la politique de garanties du PNUD qui était en vigueur au moment de l'approbation du projet.

Participation des parties prenantes :

- Gestion des projets : les partenariats nécessaires et appropriés ont-ils été mis en place et renforcés avec des parties prenantes directes et indirectes ?
- Participation et processus menés par les pays : les parties prenantes gouvernementales aux niveaux local et national appuient-elles les objectifs du projet ? Jouent-elles toujours un rôle actif dans les décisions prises concernant le projet qui appuient l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre du projet ?
- Participation et sensibilisation du public : dans quelle mesure la participation des parties prenantes et la sensibilisation du public contribuent-elles à faire progresser la réalisation des objectifs du projet ?

Communication de données :

- Evaluer la manière à laquelle l'unité de gestion du projet a fait part des changements découlant de la gestion réactive et les a notifiés au Comité de pilotage du projet.
- Evaluer si l'équipe du projet et les partenaires se conforment comme il se doit aux exigences de communication de données du GEF (c'est-à-dire, les mesures prises pour donner suite à une mauvaise évaluation dans le PIR, le cas échéant ?)
- Evaluer la façon dont les enseignements tirés du processus de gestion réactive ont été étayés par des documents, communiqués aux principaux partenaires et intégrés par ces derniers.

Communication :

- Examiner la communication interne avec les parties prenantes concernant le projet : la communication est-elle régulière et efficace ? Certaines parties prenantes principales sont-elles exclues de la communication ? Des mécanismes de retour d'informations existent-il dans le cadre de la communication ? La communication avec les parties prenantes contribue-t-elle à sensibiliser

ces dernières aux réalisations et aux activités liées au projet, et aux investissements pour la durabilité des résultats du projet ?

- Examiner la communication externe concernant le projet : des moyens de communication appropriés sont-ils en place ou en cours de mise en place, pour faire part au public des progrès accomplis dans le cadre du projet et de son impact escompté (le projet a-t-il mis en œuvre des campagnes appropriées de sensibilisation du public par exemple?)
- Aux fins de la communication de données, rédiger un paragraphe d'une demi page pour résumer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats du projet, en matière de contribution aux effets bénéfiques pour le développement durable et aux effets bénéfiques pour l'environnement mondial.

iv. Durabilité

- Vérifier si les risques définis dans le Document du projet, l'Examen annuel du projet /PIR et le module ATLAS de gestion des risques sont les plus importants et si les évaluations des risques sont appropriées et à jour. Dans la négative, expliquer pourquoi.
- En outre, évaluer les risques pour la durabilité dans les catégories suivantes :

Risques financiers pour la durabilité :

- Quelle est la probabilité qu'il n'y ait pas de ressources financières et économiques disponibles après la fin de l'aide du GEF (considérer que les ressources possibles peuvent provenir de sources multiples, comme les secteurs public et privé, les activités génératrices de revenus, et autres financements pouvant être des ressources financières adaptées à la durabilité des réalisations du projet) ?

Risques socio-économiques pour la durabilité :

- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de menacer la durabilité des réalisations du projet ? Quel est le risque que le niveau d'appropriation par les parties prenantes (y compris par le gouvernement et autres parties prenantes principales) ne soit pas suffisant pour permettre de maintenir les réalisations du projet ? Les différentes parties prenantes principales ont-elles conscience qu'il est dans leur intérêt de maintenir les réalisations du projet ? La sensibilisation du public/des parties prenantes est-elle suffisante pour appuyer les objectifs à long terme du projet ? L'équipe du projet étaye-t-elle par des documents les enseignements tirés en permanence, et ces documents sont-ils communiqués aux parties concernées, lesquelles pourraient apprendre du projet et potentiellement le reproduire et/ou le reproduire à plus grande échelle à l'avenir ?

Risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance pour la durabilité :

- Les cadres juridiques, les politiques, les structures de gouvernance et les processus présentent-ils des risques qui pourraient menacer la durabilité des réalisations du projet ? Lors de l'évaluation de ce paramètre, examiner également les systèmes/mécanismes exigés pour la responsabilité, la transparence et le transfert des connaissances techniques s'ils sont en place ?

Risques environnementaux pour la durabilité :

- Existe-t-il des risques environnementaux qui pourraient menacer la durabilité des réalisations du projet?

Conclusions et recommandations

L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours inclura un paragraphe dans le rapport, exposant les conclusions fondées sur des données probantes de l'examen à mi-parcours, à la lumière des résultats.⁸

Des recommandations seront formulées sous forme de propositions succinctes d'interventions fondamentales qui seront spécifiques, mesurables, réalisables et appropriées. Un tableau des recommandations devrait être joint au résumé du rapport. Veuillez consulter les *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* pour obtenir des instructions sur le tableau des recommandations.

L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours devra formuler 15 recommandations au maximum.

Évaluation

L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours communiquera les évaluations faites des résultats du projet et fera une brève description des réalisations associées dans le *Tableau de résumé des évaluations et réalisations* dans le résumé du rapport de l'examen à mi-parcours. Voir l'annexe E pour consulter la grille des évaluations. Des évaluations de la stratégie du projet et du projet dans son ensemble ne sont pas exigées.

**Tableau de résumé de l'évaluation et des réalisations de l'examen à mi-parcours du projet
« Renforcement de la Résilience des Comores aux risques de catastrophes liées au changement
et à la variabilité climatique (RRC) »**

Evaluation	Evaluation examen à mi-parcours	Description de la réalisation
Stratégie du projet	N/A	
Progrès accomplis vers la réalisation des résultats	Evaluation de la réalisation de l'objectif (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Outcome 1 : Evaluation de la réalisation (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Outcome 2 : Evaluation de la réalisation (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Outcome 3 : Evaluation de la réalisation (sur une échelle à 6 niveaux)	

⁸ Les conclusions de l'examen à mi-parcours peuvent aussi être intégrées dans le corps du rapport.

	Outcome 4 : Evaluation de la réalisation (sur une échelle à 6 niveaux)	
Mise en œuvre du projet et gestion réactive	(sur une échelle à 6 niveaux)	
Durabilité	(sur une échelle de 4 points)	

6. CALENDRIER

La durée totale de l'examen à mi-parcours sera *de 35 jours*, d'environ pendant *8 semaines* à compter du 03 août, et n'excédera pas cinq mois après le recrutement des consultants. Le calendrier provisoire de l'examen à mi-parcours est le suivant :

CALENDRIER	ACTIVITÉ
<i>20 juillet</i>	Clôture des candidatures
<i>Du 21 au 30 juillet</i>	Sélection de l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours
<i>Du 03 au 05 août (3jrs)</i>	Préparation de l'équipe (remise des Documents de projet)
<i>Du 06 au 11 août (4jrs)</i>	Examen des documents et préparation du Rapport initial d'examen à mi-parcours
<i>Du 12 au 13 août (2jrs)</i>	Finalisation et validation du Rapport d'initiation de l'examen à mi-parcours- au plus tard au début de la collecte des données pour l'examen à mi-parcours
<i>Du 14 août au 1^{er} septembre (13jrs)</i>	Collecte de données : Analyse documentaire, réunions et entretiens avec les parties prenantes (virtuels et physiques si possible). La collecte des données sera assurée par l'expert national qui travaillera à distance avec l'expert international.
<i>Le 02 septembre (1jrs)</i>	Réunion de synthèse après la collecte des données et présentation des premières conclusions
<i>Du 03 au 11 septembre (7 jrs)</i>	Préparation du projet de rapport
<i>Du 14 au 15 septembre (2jrs)</i>	Incorporer un système de renvoi aux documents du retour d'information dans le projet de rapport/finalisation du rapport d'examen à mi-parcours
<i>Le 21 septembre</i>	Préparation et publication d'une réponse de la direction
<i>25 septembre</i>	Date prévue d'achèvement de l'ensemble du processus d'examen à mi-parcours

Les possibilités de visites par le consultant international n'étant pas garantie, elles seront substituées par des réunions et entretiens virtuels. Cette approche devrait être exposée dans le Rapport d'initiation.

7. DOCUMENTS À PRODUIRE DANS LE CADRE DE L'EXAMEN À MI-PARCOURS

#	Documents à produire	Description	Délais	Responsabilités
1	Rapport d'initiation de l'examen à mi-parcours	L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours précise ses objectifs et méthodes d'examen	Au plus tard 2 semaines après la signature du contrat	L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours présente le rapport à l'Unité mandatrice et à la direction du projet
2	Présentation	Premières conclusions	Fin de la collecte des données de l'examen à mi-parcours	L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours présente les conclusions à l'Unité mandatrice et à la direction du projet
3	Projet de Rapport final	Rapport complet (rédigé à l'aide des directives sur le contenu figurant à l'annexe B) avec les annexes	Dans les deux semaines suivant la collecte des données de l'examen à mi-parcours	Le projet sera envoyé à l'Unité mandatrice, révisé par le RTA, l'Unité coordonnatrice du projet, et le point focal opérationnel du GEF
4	Rapport final *	Rapport révisé avec les renvois détaillant comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final d'examen à mi-parcours	Une semaine après la réception des commentaires du PNUD sur le projet de rapport	Le rapport final sera envoyé à l'Unité mandatrice

*Le rapport final d'examen à mi-parcours doit être rédigé en anglais. Le cas échéant, l'Unité mandatrice peut prévoir la traduction du rapport dans une langue plus couramment parlée par les parties prenantes nationales.

8. DISPOSITIONS RELATIVES À L'EXAMEN À MI-PARCOURS

C'est l'Unité mandatrice qui a la responsabilité principale de gérer l'examen à mi-parcours. L'Unité mandatrice de l'examen à mi-parcours du projet est *le PNUD Comores*.

L'Unité mandatrice passera un contrat avec les consultants et s'assurera que l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours disposera en temps utile des indemnités journalières et des facilités de déplacement dans le pays. L'équipe de projets aura la responsabilité de prendre contact avec l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours afin de lui fournir tous les documents nécessaires, de préparer les entretiens avec les parties prenantes, notamment en prenant les dispositions logistiques pour la réalisation des réunions virtuelles avec les parties prenantes. .

9. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

Une équipe composée de **deux consultants indépendants** conduira l'examen à mi-parcours – **un expert international** qui sera le chef d'équipe (ayant l'expérience des projets et des évaluations dans d'autres régions du monde) et **un expert national**. Les consultants ne peuvent pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet) et ne devront pas avoir de conflit d'intérêts en relation avec les activités liées au projet.

Les consultants seront sélectionnés de manière à ce que l'équipe dispose des compétences maximales dans les domaines suivants :

L'expert international (chef d'équipe)

Qualifications et compétences :

- Avoir au moins 5 ans d'expérience antérieure sur les méthodologies de suivi et d'évaluation axées sur les résultats et sur les évaluations de projet/programme [avoir déjà réalisé au moins une évaluation à mi-parcours et/ou finale de projet/programme (une expérience avec des projets PNUD serait un atout)]
- Avoir une expérience dans l'application d'indicateurs SMART et dans le remaniement ou la validation des situations de référence;
- Expérience dans la collaboration avec le GEF ou les évaluations du GEF
- Expérience professionnelle dans les pays en développement
- Avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle pertinente, proche du domaine d'intervention du projet
- Diplôme universitaire niveau BAC +4 au minimum en gestion de projet, Sciences sociales, environnement, Gestion des risques des catastrophes ou domaine similaire.
- Une forte capacité de planification stratégique, de gestion et de rapportage axés sur les résultats
- L'expérience dans la mise en œuvre des évaluations à distance sera considérée comme un atout.
- Connaissances dans le domaine de gestion des risques des catastrophes et des changements climatiques
- Compétences en gestion réactive, telle qu'appliquée dans le domaine de *l'adaptation aux changements climatiques* ;
- Compréhension avérée des questions liées au genre et aux changements climatiques ;
- Expérience dans l'évaluation et l'analyse tenant compte du genre.
- Capacité à travailler dans un environnement multi-culturel
- Excellente aptitude à la communication
- Compétences avérées en matière d'analyse ;
- Excellente connaissance du français et de l'anglais.

L'expert(e) national(e)

Qualifications :

- Diplôme universitaire niveau BAC +4 au minimum en gestion de projet, Sciences sociales, environnement, Gestion des risques des catastrophes ou domaine similaire.
- Avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle pertinente, proche du domaine d'intervention du projet

- Avoir une expérience dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de développement;
- Avoir une expérience à travailler avec les institutions nationales

Compétences techniques :

- Connaissances dans le domaine de gestion des risques des catastrophes et des changements climatiques
- Avoir une aptitude à communiquer efficacement
- Capacité à travailler dans un environnement multi-culturel
- Connaissance avérée des questions liées au genre et expérience dans l'évaluation et l'analyse tenant compte du genre

6. MODALITÉS DE PAIEMENT ET SPÉCIFICATIONS

Le paiement sera effectué en trois tranches et comme suit :

- 20% du paiement après approbation du rapport d'initiation définitif d'examen à mi-parcours
- 40% après la présentation du projet de rapport d'examen à mi-parcours
- 40% après la finalisation du rapport d'examen à mi-parcours

Conformément aux règlements financiers du PNUD, s'il est déterminé par le PNUD et/ou le consultant qu'un service livrable ou un service ne peut pas être rempli de manière satisfaisante en raison de l'impact du COVID-19 et des limitations sur l'évaluation, ces produits livrables ou ces services ne seront pas payés ou seront payés en partie.

En raison de la situation actuelle du COVID-19 et de ses répercussions, un paiement partiel peut être envisagé si le consultant a investi du temps dans le livrable, mais qu'il n'a pas été en mesure de remplir à cause de circonstances indépendantes de sa volonté.

10. PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

Processus recommandé de présentation des propositions :

- Lettre confirmant la manifestation d'intérêt et la disponibilité** à l'aide du **modèle** fourni par le PNUD ;
- CV et Notice personnelle** ([Formulaire P11⁹](#));
- Brève description de la méthode de travail/proposition technique** indiquant les raisons pour lesquelles la personne estime être la mieux placée pour réaliser la mission attribuée, et méthodologie proposée indiquant de quelle manière elle abordera et réalisera la mission attribuée ; (1 page au maximum)
- Proposition financière** indiquant le montant total tout compris du contrat et toute autre dépense relative au déplacement (billet d'avion, indemnités journalières, etc), qui seront détaillées conformément au modèle joint à la Lettre de manifestations d'intérêt. Dans le cas où un candidat

⁹ http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc

travaillerait pour une organisation/entreprise/institution et prévoirait la facturation par son employeur des frais de gestion relativement à la procédure pour qu'il soit mis à la disposition du PNUD en vertu d'un accord de prêt remboursable (RLA), le candidat devra le signaler ici et s'assurer que tous les frais associés sont compris dans la proposition financière soumise au PNUD.

Critères d'évaluation des propositions : seules les candidatures qui répondent et sont conformes aux critères seront évaluées. Les offres seront évaluées selon une méthode qui associe plusieurs évaluations – la formation et l'expérience dans des fonctions similaires compteront pour 70 pour cent et le tarif proposé comptera pour 30 pour cent de l'évaluation totale. Le candidat qui obtiendra la meilleure évaluation, et qui acceptera les conditions générales du PNUD, se verra attribuer le contrat.

Notation évaluation technique du Consultant international

- Diplôme universitaire niveau BAC +4 au minimum en gestion de projet, Sciences sociales, environnement, Gestion des risques des catastrophes ou domaine similaire (15 points sur 100)
- Avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle pertinente (25 points sur 100)
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans d'expérience antérieure sur les méthodologies de suivi et d'évaluation axées sur les résultats et sur les évaluations de projet/programme [voir déjà réalisé au moins une évaluation à mi-parcours et/ou finale de projet/programme (25 points sur 100)]
- Méthodologie proposée pour l'examen à mi-parcours (20 points sur 100)
- Avoir des connaissances des enjeux et priorités dans les pays en développement (15 point sur 100)

Notation évaluation technique du consultant national :

- Diplôme universitaire niveau BAC +4 au minimum en gestion de projet, Sciences sociales, environnement, Gestion des risques des catastrophes ou domaine similaire (30 points sur 100).
- Avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle pertinente, proche du domaine d'intervention du projet (30 points sur 100)
- Avoir une expérience dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de développement (20 points sur 100);
- Avoir une expérience à travailler avec les institutions nationales (20 points sur 100)

Mandat - ANNEXE A : Liste des documents à examiner par l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours

1. Fiche d'identité du projet (FIP)
2. Document de projet du PNUD
3. Résultats de l'étude d'impact environnemental et social du PNUD
4. Rapport d'initiation de projet

5. Tous les rapports de mise en œuvre de projets (PIR)
6. Rapports d'activité et plans de travail trimestriels des différentes équipes de travail
7. Rapports d'audit
8. Outils de suivi finalisés par domaine d'intervention du GEF après approbation du Responsable et à mi-parcours : AMAT
9. Rapport de mission de contrôle

Les documents suivants seront aussi disponibles :

10. Directives, manuels et systèmes opérationnels relatifs au projet
11. Documents programmatique de pays du PNUD
12. Procès-verbaux des réunions du Comité de pilotage du projet RRC et autres réunions
13. Carte indiquant le lieu du projet

Mandat - ANNEXE B : Directives relatives au contenu du Rapport d'examen à mi-parcours¹⁰

- i.** Informations de base du rapport (*page d'ouverture ou page du titre*)
 - Titre du projet appuyé par le PNUD est financé par le GEF
 - Numéro PIMS du PNUD et numéro d'identification du projet du GEF
 - Echéances de l'examen à mi-parcours et date du rapport d'examen à mi-parcours
 - Région et pays concernés par le projet
 - Domaine d'intervention opérationnel/programme stratégique du GEF
 - Organisme d'exécution/partenaire de mise en œuvre et autres partenaires liée au projet
 - Membres de l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours
 - Remerciements
- ii.** Table des matières
- iii.** Acronymes et abréviations
- 1.** Résumé (*3-5 pages*)
 - Tableau d'informations relatives au projet
 - Description du projet (succincte)
 - Résumé de l'avancement du projet (entre 200 et 500 mots)
 - Tableau du résumé de l'évaluation et de la performance
 - Résumé concis des conclusions
 - Tableau de synthèse des recommandations
- 2.** Introduction (*2-3 pages*)
 - Finalité et objectifs de l'examen à mi-parcours
 - Portée et méthodologie : principes de conception et d'exécution de l'examen à mi-parcours, son approche et ses méthodes de collecte de données, et limites de l'examen à mi-parcours
 - Structure du rapport d'examen à mi-parcours
- 3.** Description du projet et contexte (*3-5 pages*)
 - Contexte de développement : facteurs environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques ayant un intérêt pour l'objectif et la portée du projet
 - Problèmes que le projet cherche à régler : menaces et obstacles ciblés
 - Description et stratégie du projet : objectifs, réalisations et résultats escomptés, description des sites sur le terrain (le cas échéant)
 - Accords relatifs à la mise en œuvre du projet : brève description du Comité de pilotage du projet, principaux accords conclus avec les partenaires de mise en œuvre, etc.

¹⁰ Le rapport ne devra pas excéder 40 pages au total (sans compter les annexes).

- Calendrier et grandes étapes du projet
- Principales parties prenantes : liste récapitulative

4. Résultats (12-14 pages)

4.1 Stratégie du projet

- Conception du projet
- Cadre de résultats/cadre logique

4.2 Progrès accomplis vers la réalisation des résultats

- Analyse des progrès accomplis vers les réalisations
- Obstacles entravant encore la réalisation de l'objectif du projet

4.3 Mise en œuvre du projet et gestion réactive

- Dispositions relatives à la gestion
- Planification des activités
- Financement et cofinancement
- Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet
- Normes sociales et environnementales
- Participation des parties prenantes
- Communication de données
- Communication

4.4 Durabilité

- Risques financiers pour la durabilité
- Risques socio-économiques pour la durabilité
- Cadre institutionnel et risques de gouvernance pour la durabilité
- Risques environnementaux pour la durabilité

5. Conclusions et recommandations (4-6 pages)

5.1 Conclusions

- Déclarations générales et équilibrées (fondées sur des données probantes et liées aux résultats de l'examen à mi-parcours) mettant en évidence les points forts, les points faibles et les résultats du projet

5.2 Recommandations

- Mesures correctrices pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet
- Mesures visant à suivre ou à renforcer les bénéfices initiaux du projet
- Propositions d'orientations futures mettant en relief les principaux objectifs

6. Annexes

- Mandat pour l'examen à mi-parcours (sans les annexes)
- Matrice d'évaluation pour l'examen à mi-parcours (critères d'évaluation contenant les principales questions, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie)
- Exemple de questionnaire ou de guide relatif aux entretiens pour la collecte de données
- Echelles d'évaluation
- Itinéraire de la mission pour l'examen à mi-parcours
- Liste des personnes interviewées
- Liste des documents examinés
- Tableau de cofinancement (s'il ne figure pas dans le corps du rapport)
- Formulaire du Code de conduite du GENU signé

- Formulaire d’approbation de rapport final d’examen à mi-parcours signé
- *Joint en annexe dans un fichier séparé* : renvoi aux documents contenant les commentaires reçus sur le projet de rapport d’examen à mi-parcours
- *Joint en annexe dans un fichier séparé* : outils de suivi à mi-parcours pertinents (*Outils de suivi de l’efficacité de gestion (METT), FSC, Tableau de bord des capacités, etc.*)

Mandat - ANNEXE C : Matrice d’évaluation pour l’examen à mi-parcours

Questions d’évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Stratégie du projet : dans quelle mesure la stratégie du projet est-elle adaptée aux priorités du pays, à l’appropriation nationale et au meilleur moyen d’atteindre les résultats escomptés ?			
(Intégrer les questions d’évaluation)	(relations créées et le niveau de cohérence entre la conception du projet et les méthodes de mise en œuvre, les activités spécifiques conduites, la qualité des stratégies visant à l’atténuation des risques etc.)	(Documents de projet, politiques ou stratégies nationales, sites Internet, personnel chargé du projet, partenaires du projet, données collectées pendant la mission pour l’examen à mi-parcours, etc.)	(Analyse de documents, analyse des données, entretiens avec le personnel chargé du projet, entretien avec les parties prenantes, etc.)
Progrès réalisés vers les résultats : dans quelle mesure les réalisations et les objectifs escomptés du projet ont-ils été atteints jusqu’ici ?			
Mise en œuvre du projet et gestion réactive : le projet a-t-il été mis en œuvre avec efficacité et dans un bon rapport coût-efficacité ? Le projet a-t-il été en mesure de s’adapter à de nouvelles circonstances, le cas échéant ? Dans quelle mesure les systèmes de suivi et d’évaluation relevant du projet, la communication de données et la communication liée au projet favorisent-ils la mise en œuvre du projet ?			
Durabilité : dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques et/ou environnementaux pour la durabilité des résultats du projet à long terme ?			

Mandat - ANNEXE D : Code de conduite du Groupe d'évaluation des Nations Unies (GENU) pour les évaluateurs/Consultants chargés de l'examen à mi-parcours¹¹

Les évaluateurs/Consultants :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'accord avec le Consultant chargé de l'examen à mi-parcours

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :

Nom du Consultant : _____

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant): _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.

Signé à _____ (*Lieu*) le _____ (*Date*)

Signature: _____

¹¹ www.undp.org/unegcodeofconduct

Mandat - ANNEX E : Evaluation de l'examen mi-parcours

Évaluation des progrès vers la réalisation des résultats : (une évaluation pour chaque réalisation et pour chaque objectif)		
6	Très satisfaisant (HS)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre ou dépasser toutes les cibles de fin de projet, sans présenter d'insuffisance majeure. Les progrès réalisés vers l'objectif/la réalisation peuvent être un exemple de « bonnes pratiques ».
5	Satisfaisant (S)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet, et ne présente que des insuffisances mineures.
4	Assez satisfaisant (MS)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances importantes.
3	Assez insatisfaisant (HU)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances majeures.
2	Insatisfaisant (U)	L'objectif/la réalisation ne devrait pas atteindre la plupart des cibles de fin de projet.
1	Très insatisfaisant (HU)	L'objectif/la réalisation n'a pas atteint les cibles à mi-parcours, et ne devrait atteindre aucune des cibles de fin de projet.

Evaluation de la mise en œuvre du projet et de la gestion réactive : (une seule évaluation globale)		
6	Très satisfaisant (HS)	La mise en œuvre des sept composantes – dispositions relatives à la gestion, planification des activités, financement et cofinancement, systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet, participation des parties prenantes, communication des données et communication – permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. Le projet peut être un exemple de « bonnes pratiques ».
5	Satisfaisant (S)	La mise en œuvre de la plupart des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, à l'exception de quelques composantes faisant l'objet de mesures correctives.
4	Assez satisfaisant (MS)	La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais certaines composantes nécessitent des mesures correctives.
3	Assez insatisfaisant (MU)	La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais la plupart des composantes nécessitent des mesures correctives.
2	Insatisfaisant (U)	La mise en œuvre de la plupart des sept composantes ne permet pas la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive.
1	Très insatisfaisant (HU)	La mise en œuvre d'aucune des sept composantes ne permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive.

Évaluation de la durabilité : (une seule évaluation globale)		
4	Probable (L)	Risques négligeables pour la durabilité ; les principales réalisations sont sur le point d'être atteintes à la clôture du projet et devraient être maintenues dans un avenir prévisible
3	Assez probable (ML)	Risques modérés ; certaines réalisations au moins devraient être maintenues, étant donné les progrès vers les résultats des réalisations observés lors de l'examen à mi-parcours
2	Assez improbable (MU)	Risques importants que les principales réalisations ne soient pas maintenues après la clôture du projet, à l'exception de certains produits et activités

1	Improbable (U)	Risques forts que les réalisations du projet et les principaux produits ne soient pas maintenus
---	----------------	---

Mandat - ANNEXE F : Formulaire d’approbation du Rapport d’examen à mi-parcours
(A remplir par l’Unité mandatrice et le Conseiller technique régional (RTA) du PNUD-GEF et à joindre au document final)

Rapport d'examen à mi-parcours révisé et approuvé par :	
Unité mandatrice	
Nom : _____	
Signature : _____	Date : _____
Conseiller technique régional du PNUD -GEF	
Nom : _____	
Signature : _____	Date : _____